

CONSERVATOIRE



n° 5 du 24 octobre 2012
publié le 25 octobre 2012

**Syndicat Mixte de Gestion
Conservatoire à Rayonnement Départemental
« Olivier Messiaen »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »
17, rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. 04.92.31.52.36.

ORDRE DU JOUR

Acte	Référence	Intitulé
		Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PV du 4 juillet 2012
Délibération	01(24/10/2012)	Tableau des cadres d'emplois du Conservatoire
Délibération	02(24/10/2012)	Mise à disposition d'une enseignante auprès de la Commune de Ste-Tulle
Délibération	03(24/10/2012)	Prise en charge de l'inscription au Conservatoire du Grand Avignon
Délibération	04(24/10/2012)	Mise en place d'un droit d'entrée pour l'opéra King Arthur
Délibération	05(24/1/2012)	Plan de formation du personnel 2012
Délibération	06(24/10/2012)	Convention relative à la mise à disposition de deux instruments pour le Conservatoire
Communication	01(24/10/2012)	Renouvellement du marché d'assurance statutaire
Question diverse	01(24/10/2012)	Bilan de la rentrée scolaire 2012-2013
Question diverse	02(24/10/2012)	Rapport d'activité 2011-2012

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l' Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 24 octobre 2012 à 16 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 18 octobre 2012, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint en charge de la culture du Conseil général

Etaient absents excusés :

Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

Délibération n° 01 (24/11/12)

Objet : Tableau des cadres d'emplois du Conservatoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Le Président l'évolution du plan de charge du personnel pédagogique et technique engendré par la rentrée scolaire 2012 – 2013. Cette évolution entraîne la modification du temps de travail de 4 postes :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;
- 3 postes d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la modification du tableau des cadres d'emplois de la manière suivante :
 - création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 28 heures
 - création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à 9 heures
 - création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à 5 heures
 - création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à 18 heures
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 24 octobre 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

Délibération n° 02 (24/11/12)

Objet : Convention de mise à disposition d'une enseignante

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Le Président rappelle que depuis plusieurs années, le Conservatoire met à disposition de la Commune de Sainte-Tulle l'enseignante de danse jazz contemporaine à raison de 4 heures par semaine. Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement des salaires par la Commune de Sainte-Tulle. Pour la rentrée scolaire 2012 – 2013, il est proposé de renouveler cette convention de mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la mise à disposition de l'enseignante de danse jazz contemporaine, assistante d'enseignement artistique de 1^{ère} classe, à hauteur de 4 heures hebdomadaires auprès de la Commune de Sainte-Tulle jusqu'au 31 décembre 2012.
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer la convention afférente à cette mise à disposition et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 24 octobre 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

Délibération n° 03 (24/11/12)

Objet : **Prise en charge d'une inscription au Conservatoire du Grand Avignon**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Le Président propose la prise en charge par le Conservatoire des frais d'inscription au Conservatoire du Grand Avignon. Cette inscription concerne un cours de basson dispensé au directeur général. Cette discipline, absente pour l'instant de l'offre instrumentale du Conservatoire, pourra être mise en place et enseignée par le Directeur général.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la prise en charge des frais d'inscription à hauteur de 400 euro au Conservatoire du Grand Avignon en cours de basson du directeur général ;

- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 24 octobre 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

Délibération n° 04 (24/11/12)

Objet : Mise en place d'un droit d'entrée pour l'opéra King Arthur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Le Président présente le projet de l'opéra King Arthur de Purcell qui fera l'objet de plusieurs représentations en 2013. Il propose de mettre en place une billetterie payante pour les représentations dont le droit d'entrée pourrait s'élever à deux euro.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la mise en place d'une billetterie payante pour les représentations de l'opéra King Arthur dont le tarif d'entrée sera de deux euro par personne ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 24 octobre 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

Délibération n° 05 (24/11/12)

Objet : **Plan de formation du personnel 2012**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Le Président présente les orientations du plan de formation du personnel 2012.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le plan de formation 2012 du personnel du Conservatoire ;

- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 24 octobre 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

Délibération n° 06 (24/11/12)

Objet : Convention relative à la mise à disposition de deux instruments pour le Conservatoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs —

Le Président présente la nécessité de conclure une convention pour la mise à disposition de deux instruments – épinette et clavecin – appartenant à un particulier pour les élèves de la classe de clavecin. La mise à disposition de ces deux instruments fait l'objet d'une contrepartie financière d'un montant total de 540 euro.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la mise à disposition de deux instruments de la façon suivante :
 - épinette du 1/01 au 31/12/2013 pour un montant de 360 euro pour 12 mois ;
 - clavecin du 1/09/2012 au 31/08/2013 pour un montant de 180 euro pour 12 mois ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer la convention détaillant les modalités de la mise à disposition des deux instruments et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 24 octobre 2012.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.